



Occitanie – 3^{ème} trimestre 2024

Au 3^{ème} trimestre 2024, l'emploi salarié progresse légèrement après une période de stagnation, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Cette hausse de l'emploi est à nuancer : le nombre de demandeurs d'emploi et le taux de chômage sont orientés à la hausse. Ce trimestre, le recours à l'activité partielle est en baisse mais on observe une augmentation des plans sociaux. Le nombre de défaillances d'entreprises est en baisse, confirmant la stabilisation observée au trimestre précédent, tandis que les créations d'entreprises sont en léger repli par rapport au trimestre précédent.

EMPLOI

Au 3^{ème} trimestre 2024, l'emploi salarié repart en légère hausse (+0,2 %). Dans la construction, il se stabilise, tandis qu'il augmente partout ailleurs, en particulier dans le tertiaire non-marchand. L'emploi intérimaire continue de se contracter (-1,4 %). Le nombre de déclarations préalables à l'embauche est en hausse importante, mais la part des CDI recule.

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C augmente de 0,7 %, interrompant la tendance baissière des deux trimestres précédents. Le taux de chômage s'établit à 8,9 % de la population active, en augmentation de 0,2 point par rapport au 2^{ème} trimestre.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Entre octobre 2023 et septembre 2024, plus de 77 000 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage en Occitanie, un chiffre en légère progression (+3,5 %). Par ailleurs, plus de 25 000 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune (CEJ) sur les 9 premiers mois de l'année, soit 500 de plus que sur la même période en 2023.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Près de 25 400 entreprises ont été créées dans la région au 3^{ème} trimestre, un chiffre en légère baisse par rapport au trimestre précédent.

Le nombre de défaillances d'entreprises diminue encore ce trimestre, confirmant le ralentissement de la tendance haussière observée depuis la crise sanitaire.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le nombre d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle est en baisse ce trimestre, une diminution observée dans tous les secteurs. Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution de l'activité partielle de longue durée, mais également par la réduction des indemnités pour motif de conjoncture économique. Les plans de sauvegarde de l'emploi concernent près de 1 570 emplois, un chiffre en forte augmentation par rapport au trimestre précédent.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Le recours aux prestations sociales est globalement à la hausse sur un an. Seule l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) enregistre une très légère diminution.



Emploi salarié et intérimaire

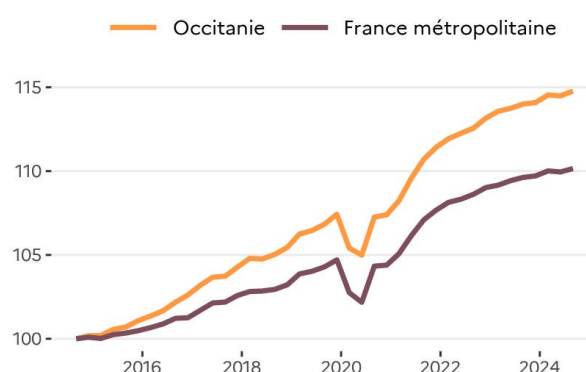


Au 3^{ème} trimestre 2024, l'emploi salarié repart à la hausse dans la région, comme au niveau national, près de 5 200 emplois ont été créés au cours du trimestre (+0,2 %), après une perte de 1 700 emplois au 2^{ème} trimestre (-0,1 %). Sur un an, 14 800 emplois ont été créés dans la région (+0,7 %).

Ce trimestre, le nombre d'emplois augmente aussi bien dans le privé (+0,2 %) que dans le public (+0,3 %). Ces évolutions sont proches de celles observées en France métropolitaine (+0,1 % et +0,4 % respectivement).

L'emploi salarié progresse dans tous les secteurs, en particulier dans le secteur agricole (+2,4 %) et le tertiaire non-marchand (+0,4 %). Seule la construction garde un niveau d'emploi stable. Sur un an, l'emploi diminue toujours dans la construction (-2,6 %), et progresse dans les autres secteurs, en particulier dans le tertiaire non-marchand (+1,6 %) et l'industrie (+1,5 %).

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 3^{ème} trimestre 2014)



	T3 2014	T3 2024
Privé	100	117,1
Public	100	108,2
Occitanie	100	114,8
Privé	100	112
Public	100	103,9
France métropolitaine	100	110,2

Source : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Données corrigées des variations saisonnières.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2024

Secteur d'activité	Emplois totaux (T3 2024)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T3 2024)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	31 700	+2,4 %	+0,2 %	390	+10,5 %	+18,1 %	1,2 %
Construction	140 410	-0,0 %	-2,6 %	12 660	-2,4 %	-5,1 %	9,0 %
Industrie	254 730	+0,2 %	+1,5 %	14 950	+0,4 %	-3,8 %	5,9 %
Tertiaire marchand	996 680	+0,1 %	+0,2 %	21 180	-1,6 %	-2,2 %	2,1 %
Tertiaire non-marchand	787 350	+0,4 %	+1,6 %	3 690	-5,5 %	-3,7 %	0,5 %
Total Occitanie	2 210 880	+0,2 %	+0,6 %	52 880	-1,4 %	-3,4 %	2,4 %
Total France métropolitaine	26 548 940	+0,2 %	+0,5 %	718 240	-0,9 %	-5,1 %	2,7 %

Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

L'emploi intérimaire, en baisse de 1,4 %, a un impact négatif sur l'évolution de l'emploi ce trimestre, avec 760 postes supprimés. Cette tendance baissière atteint -3,4 % sur un an et touche les principaux secteurs utilisateurs de l'intérim : tertiaire marchand, construction, tertiaire non-marchand. Le taux de recours à l'intérim dans la région s'établit à 2,4 %.

Au niveau national, l'emploi intérimaire diminue également, mais le recul y est moins marqué qu'en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2024, bien qu'il soit plus important sur l'année passée (-5,1%).

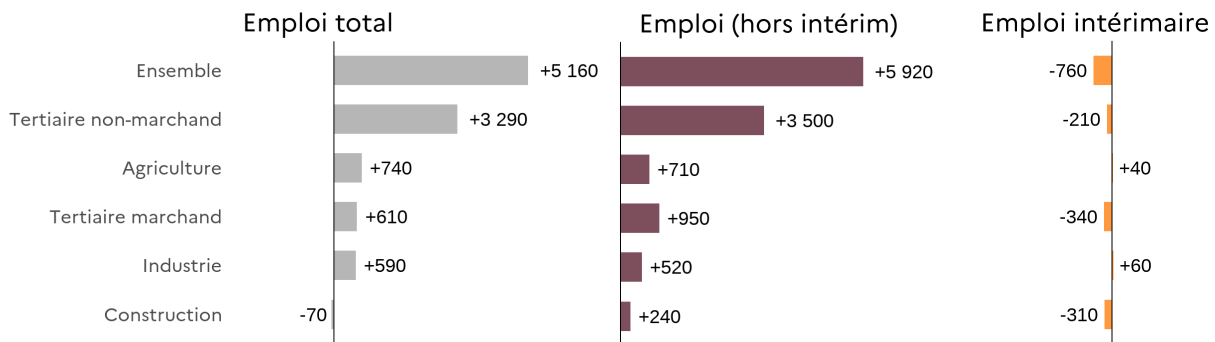
Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2024



Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Au 3^{ème} trimestre 2024, l'URSSAF régionale a enregistré près de 591 000 déclarations préalables à l'embauche, soit une augmentation sur le trimestre de 1,9 %. Cette hausse s'explique principalement par une forte augmentation des CDD, notamment des CDD courts (+5,9 %). En revanche, les signatures de CDI sont stables (+0,3 %). Ces chiffres prolongent la tendance observée depuis un an : une hausse des DPAE soutenue uniquement par les CDD de moins d'un mois, tandis que les CDI (-4,8 %) et les CDD de plus d'un mois (-1,1 %) reculent. Au niveau de la France métropolitaine, le volume des DPAE est également en augmentation ce trimestre, mais dans une moindre proportion (+0,9 %).

Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2024

	Nombre de DPAE au T3 2024	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	94 150	+0,3 %	-4,8 %
CDD	496 860	+2,2 %	+4,2 %
- Plus d'un mois	112 530	+3,3 %	-1,1 %
- Moins d'un mois	384 330	+1,9 %	+5,9 %
Total Occitanie	591 010	+1,9 %	+2,7 %
Total France métropolitaine	6 942 880	+0,9 %	+1,1 %

Source : URSSAF Occitanie
Données corrigées des variations saisonnières.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Demande d'emploi

Au 3^{ème} trimestre 2024, la région compte 550 000 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, nombre en augmentation (+0,7 %) après deux trimestres consécutifs à la baisse. Cela représente

3 800 personnes de plus inscrites à France Travail. Au niveau national, le nombre de demandeurs d'emploi est en légère hausse (+0,2 %).



Cette hausse est portée par l'augmentation du nombre d'inscrits en catégorie A (+1,3 %), le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B et C) étant quant à lui stable (-0,1 %). Dans le détail, l'augmentation de la demande d'emploi concerne la plupart des publics, tout en étant légèrement plus forte chez les hommes (+0,9 %).

Sur l'année écoulée, la demande d'emploi est en hausse (+1,0 %), un niveau comparable à celui de la France métropolitaine (+0,9 %).

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 3^{ème} trimestre 2024 en catégories A, B et C

	Demandeurs d'emploi	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie A	305 420	+1,3 %	+0,7 %
Catégories B et C	244 560	-0,1 %	+1,5 %
Hommes	267 200	+0,9 %	+2,1 %
Femmes	282 790	+0,5 %	+0,1 %
Moins de 25 ans	71 000	+0,8 %	+3,2 %
25 - 49 ans	324 200	+0,7 %	+0,7 %
50 ans et plus	154 790	+0,7 %	+0,9 %
Longue durée (> 1 an)	243 150	+0,2 %	+0,7 %
Total Occitanie	549 990	+0,7 %	+1,0 %
Total France métropolitaine	5 123 700	+0,2 %	+0,9 %

Source : France Travail, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables.

Demandeurs d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à France Travail.

La définition de demandeur d'emploi de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

Taux de chômage

En Occitanie, au 3^{ème} trimestre 2024, le taux de chômage au sens du BIT est en hausse, à 8,9 % de la population active. En France métropolitaine, ce taux progresse également, atteignant 7,2 %.

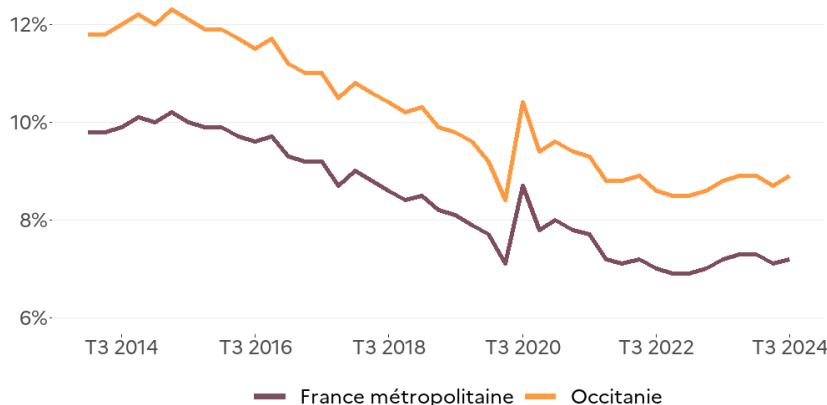
Sur un an, le taux de chômage reste relativement stable, avec une légère progression de 0,1 point au niveau régional et un maintien du niveau national.

Sur un an, le taux de chômage a légèrement baissé

en région PACA (-0,2 point), tandis qu'il a augmenté dans les autres régions (jusqu'à +0,2 point en Nouvelle-Aquitaine).

L'Occitanie conserve le deuxième taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, derrière les Hauts-de-France (9,1 %) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7,9 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 3^{ème} trimestre 2014



Source : Insee – Taux de chômages localisés.

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.





DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Apprentissage ○○○○

En Occitanie, 77 140 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage entre octobre 2023 et septembre 2024, soit 1 890 de plus que sur la même période de l'année précédente (+3,5 %). Les signatures de contrats reprennent ainsi leur progression après une stagnation au cours des deux trimestres précédents. Au niveau national, la progression du nombre de contrats signés est légèrement moins prononcée qu'en Occitanie (+2,9 %).

C'est dans le tertiaire non-marchand que le nombre de contrats démarrés progresse le plus sur un an (+7,8 %). Celui-ci progresse également dans l'ensemble des autres secteurs.

Au 30 septembre 2024, près de 82 450 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, soit une augmentation de 3,3 % sur un an.

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Contrats démarrés et jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Contrats démarrés T4 2023 - T3 2024	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage au 30 septembre 2024	Évolution annuelle
Agriculture	1 720	+3,6 %	1 950	+3,6 %
Construction	8 440	+1,8 %	9 680	+2,1 %
Industrie	9 410	+4,7 %	11 120	+4,8 %
Tertiaire marchand	50 610	+3,0 %	52 210	+2,5 %
Tertiaire non-marchand	6 970	+7,8 %	7 490	+8,2 %
Total Occitanie	77 140	+3,5 %	82 450	+3,3 %
Total France métropolitaine	852 810	+2,9 %	959 700	+2,8 %

Source : Dares – Système d'information des apprentis.

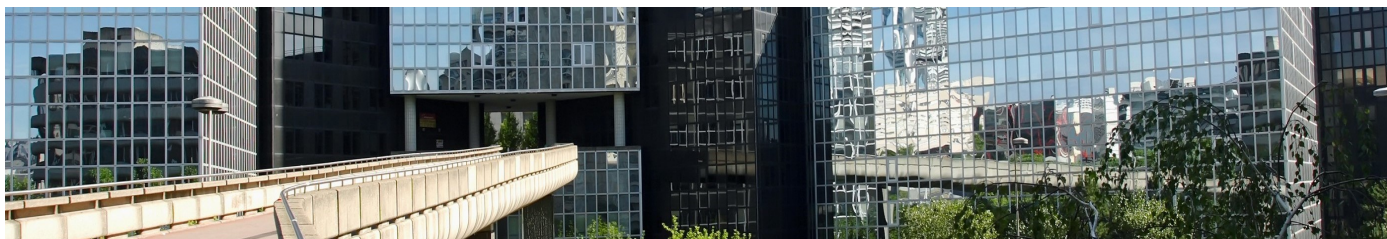
Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ○○○○

Sur les 9 premiers mois de l'année 2024, 25 100 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune en Occitanie, presque 500 de plus que sur la même période en 2023.

Avec 12,2 % des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie demeure la troisième région de France à prescrire le plus de CEJ. La grande majorité de ces jeunes ont entre 18 et 21 ans, et 47,5 % sont des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et rencontrant des difficultés pour obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par France Travail et les missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Créations d'entreprises

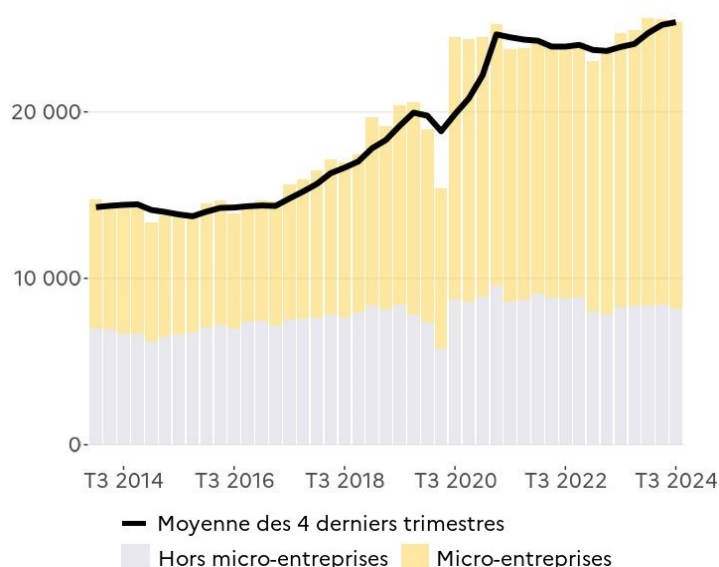


Ce trimestre, 25 370 entreprises ont été créées en Occitanie, soit une légère baisse par rapport au trimestre précédent (-0,8 %). En France métropolitaine, le nombre de créations recule davantage (-3,4 %).

Les créations de micro-entreprises sont en hausse au troisième trimestre (+0,4 %), tandis que celles hors micro-entreprises diminuent (-3,2 %). Sur un an, les créations de micro-entreprises ont progressé de 4,1 %, tandis que celles des entreprises traditionnelles reculent légèrement (-0,7 %).

C'est le secteur « commerce, transports et hébergement-restauration » qui affiche la plus forte progression trimestrielle (+6,2 %). En revanche, les créations reculent dans la construction (-0,9 %) et dans les autres services marchands (hors commerce, transport et hébergement-restauration) (-4,1 %). Elles augmentent légèrement dans l'industrie (+0,6 %).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 3^{ème} trimestre 2014 en Occitanie



Créations d'entreprise au 3^{ème} trimestre 2024 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T3 2024	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	17 210	+0,4 %	+4,1 %	68 %
Hors micro-entreprises	8 160	-3,2 %	-0,7 %	32 %
Total Occitanie	25 370	-0,8 %	+2,5 %	100 %
Total France métropolitaine	265 350	-3,4 %	+0,2 %	/

Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements, Données corrigées des variations saisonnières.

Défaillances d'entreprises

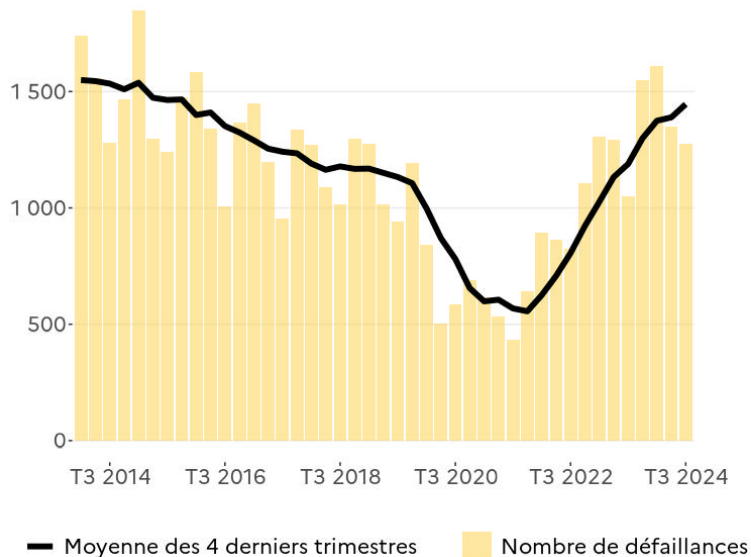


Au 3^{ème} trimestre 2024, 1 270 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, soit 50 de moins que le trimestre précédent. Elles progressent de 21,6 % sur un an dans la région, légèrement plus qu'au niveau national (17,8 %).

Le rebond des défaillances, amorcé à la fin de la crise sanitaire, semble ralentir au cours des deux derniers trimestres. Le nombre de défaillances était resté très contenu en 2020 et 2021 en raison des aides aux entreprises accordées pendant la crise sanitaire (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, etc.).

Sur un an, les défaillances croissent en particulier dans le tertiaire marchand (+28,4 %), la construction (+19,1 %) et le tertiaire non-marchand (+19 %), mais diminuent dans l'industrie (-14,9 %).

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 3^{ème} trimestre 2014 en Occitanie



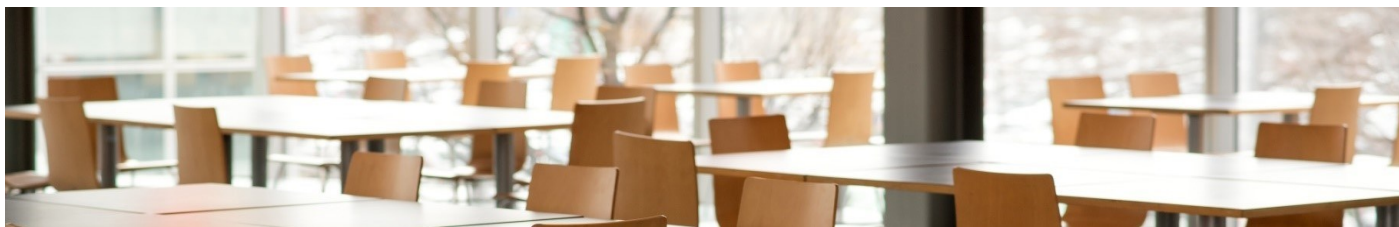
Défaillances par secteur au 3^{ème} trimestre 2024 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	30	+21,7 %	2 %
Construction	290	+19,1 %	23 %
Industrie	70	-14,9 %	6 %
Tertiaire marchand	760	+28,4 %	60 %
Tertiaire non-marchand	120	+19,0 %	10 %
Total Occitanie	1 270	+21,6 %	100 %
Total France métropolitaine	13 220	+17,8 %	/

Source : Banque de France.

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne sont pas consécutives à une défaillance.



DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle



Consommation d'activité partielle en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2024

	Indemnisations d'activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Comparaison T3 2019
Établissements	240	-11,6 %	-32,6 %	-7,1 %
Salariés	1 910	-15,2 %	-29,6 %	-17,1 %
Heures	149 190	-24,2 %	-32,0 %	-22,8 %
Montants	1 341 070 €	-28,5 %	-33,5 %	-7,6 %

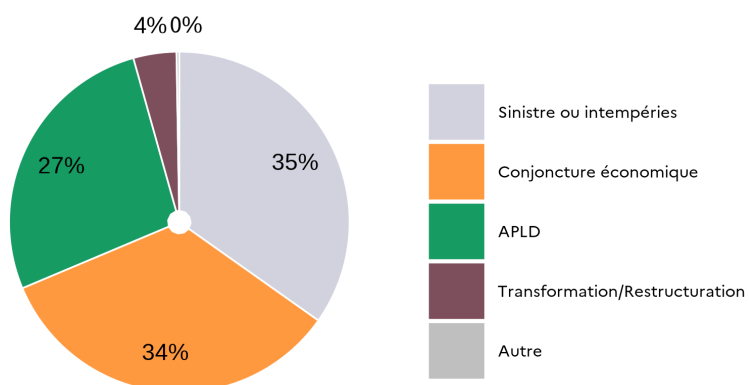
Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 06/01/2025.

Au troisième trimestre, le recours à l'activité partielle baisse en Occitanie. Le volume d'heures indemnisées recule d'un quart, tandis que le nombre de salariés concernés diminue de 15 %, et celui des établissements indemnisés de 12 %. Le tertiaire marchand, qui représente 55 % des heures indemnisées, enregistre une baisse de 8,6 % sur ce trimestre. L'industrie, représentant près de 38 % des heures indemnisées, voit ses heures indemnisées chuter de 36,6 %. Sur un an, l'utilisation de l'activité partielle est en forte baisse dans tous les secteurs.

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) n'est plus que de 27 %, à nouveau en nette baisse par rapport au trimestre précédent (38 %, après 45 % au premier trimestre). Le volume des indemnités liées à l'APLD a chuté de 52 % ce trimestre. Bien que ce dispositif ne soit plus ouvert aux nouvelles demandes depuis le 1^{er} janvier 2023, les entreprises confrontées à une baisse durable de leur activité et qui en avaient fait la demande avant cette date peuvent encore en bénéficier.

Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle augmente de 6 % au troisième trimestre mais diminue de 10 % sur un an, en raison de la baisse plus forte dans la construction et l'industrie, en partie compensé par une hausse dans le tertiaire non-marchand.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 3^{ème} trimestre 2024 en Occitanie par motif de demande



Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 06/01/2025.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, évènement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit pour faire face à la crise sanitaire. L'APLD ne peut plus être mis en place dans une entreprise depuis le 1^{er} janvier 2023. Les dispositifs mis en place avant cette date peuvent continuer à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard.

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



En Occitanie, au 3^{ème} trimestre 2024, 73 établissements ont été concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi, impactant potentiellement 1 570 emplois. Parmi eux, 88 % relèvent du secteur tertiaire marchand et 12 % de l'industrie. Sur les quatre derniers trimestres, le nombre d'établissements touchés par des procédures de sauvegarde de l'emploi a fortement augmenté (+36,6 %), tout comme le nombre d'emplois menacés (+105,7 %).

Par ailleurs, aucune procédure de rupture conventionnelle collective n'a été conclue au cours du trimestre. En un an, 320 emplois ont été affectés par ce type de procédure en Occitanie, soit quatre fois plus que l'année précédente.

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T3 2024	73	1 569	0	0
T2 2024	38	331	3	19
T1 2024	87	480	< 3	80
T4 2023	52	621	8	221
Total Occitanie (année glissante)	250	3 001	< 14	320
Évolution annuelle	+36,6 %	+105,7 %	-55,2 %	+321,1 %
Total France métropolitaine (année glissante)	3 029	49 078	239	7 875
Évolution annuelle	+28,2 %	+46,7 %	-38,2 %	+29,2 %

Source : DGEFP – RupCo .



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Au 3^{ème} trimestre 2024, 193 580 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), soit une hausse de 2,3 % sur un an. Parallèlement, 492 260 personnes ont perçu la prime d'activité (+0,9 %) et 151 860 l'allocation destinée aux adultes handicapés (AAH), encore en nette progression (+6,2 %). En revanche, le recours à l'allocation de solidarité spécifique poursuit sa baisse (-0,6 %).

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif

dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté (+77,1 %), principalement en raison de sa revalorisation suite au mouvement des gilets jaunes. L'AAH a également progressé, avec une hausse de 29,7 %. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement chuté (-40,3 %). Le recours au RSA, quant à lui, est resté relativement stable (+2,3 % depuis 2017), à l'exception de la période de la crise sanitaire.

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

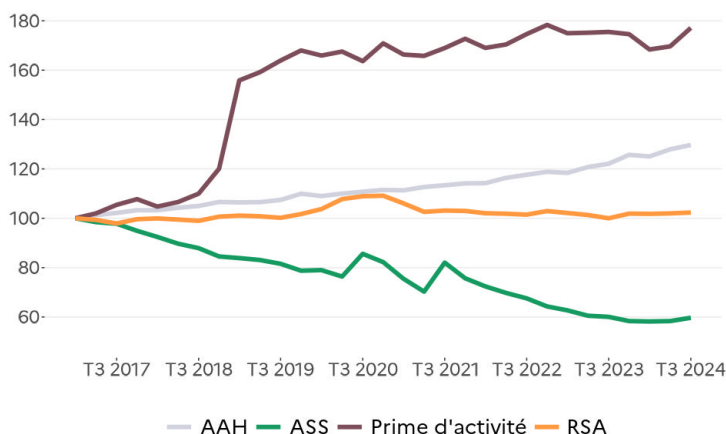
L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité peut être temporairement majorée sous les mêmes conditions que le RSA.

Recours aux prestations sociales en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2024

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T3 2024	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	193 580	+2,3 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	151 860	+6,2 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	27 580	-0,6 %
Prime d'activité	492 260	+0,9 %

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T3 2017)



Sources : CNAF, MSA, France Travail, Données provisoires,

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Fabien STEINMETZ (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**

Réalisation : **Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

